

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DU JEUDI 16 OCTOBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le seize du mois d'octobre à dix-neuf heures, s'est réuni le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Montaigu-Vendée, à la mairie de Montaigu – salle des Mariages, après convocation légale du 10 octobre 2025, sous la présidence de Mme Cécilia GRENET, Vice-présidente du Centre Communal d'Action Sociale.

Nombre de membres en exercice : 13

Quorum : 7

Étaient présents les membres suivants (7) :

LIMOUZIN Florent	BLAINEAU Isabelle	BOUCLIER Marie Bénédicte
COLMARD Etienne	DEL PINO Maryvonne	FOURNIER Gilbert
GOIN Béatrice	GRENET Cécilia	LEVEILLER Pascal
PAVAGEAU Laëtitia	POUPARD Sylvie	ROUILLIER Caroline
TOLLEC Dominique		

Étaient représentés (4) :

Florent LIMOUZIN	A donné pouvoir à	Cécilia GRENET
Isabelle BLAINEAU	A donné pouvoir à	Caroline ROUILLIER
Laëtitia PAVAGEAU	A donné pouvoir à	Béatrice GOIN
Sylvie POUPARD	A donné pouvoir à	Pascal LEVEILLER

Était absent excusé (1) : Gilbert FOURNIER

Était absente (1) : Marie-Bénédicte BOUCLIER

Secrétaire de séance : Béatrice GOIN

Ordre du jour

Partie 1 – Délibérations du Conseil d'Administration

- DEL20251016_01 Débat d'Orientations Budgétaires 2026
- DEL20251016_02 Rassemblements des ainés – Tarifs 2026

Partie 2 – Informations du Conseil d'Administration

- Voyages ANCV « Seniors en vacances » - Bilan des séjours 2025 et propositon des destinations 2026
- Aides facultatives

Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration de la séance précédente

à l'unanimité

Par voix pour, voix contre, abstentions

Observations éventuelles : -

PARTIE 1 – DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

ADMINISTRATION GENERALE

1 – Débat d'Orientations Budgétaires 2026

Le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) constitue une étape impérative dans toutes les collectivités de 3 500 habitants et plus ainsi que les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) qui comprennent au

moins une commune de 3 500 habitants et plus. Il doit obligatoirement avoir lieu dans les deux mois précédent le vote du budget primitif.

Les dispositions de l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) imposent aux collectivités locales une délibération spécifique relative au rapport présenté par l'exécutif sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels, la structure et la gestion de la dette, l'évolution des dépenses de personnel et la structure des effectifs. Le Débat d'orientations Budgétaires concerne le budget principal et les budgets annexes.

Le Conseil d'administration PREND ACTE de la tenue du Débat d'orientations Budgétaires pour l'exercice 2026 et de l'existence du rapport ayant servi de base au débat.

à l'unanimité

Par 10 voix pour, 1 abstention (Etienne Colmard)

Observations éventuelles :

Mme Cécilia Grenet : Les charges de personnel concernent uniquement la mise à disposition d'agents techniques pour l'entretien des Foyers Soleil et des espaces verts.

M. Dominique Tollec : L'entretien extérieur ?

Mme Cécilia Grenet : Oui.

Mme Solène Da Cunha-Radenac : Et les petites réparations intérieures aussi.

Mme Cécilia Grenet : Quand je parle d'entretien des Foyers soleil, c'est l'entretien intérieur. Entretien extérieur, c'est l'entretien des espaces verts.

Un travail a été mené pour bien mesurer l'intervention des services techniques.

M. Dominique Tollec : Comment est déclenchée la procédure d'intervention ?

Mme Cécilia Grenet : Le locataire prévient la mairie de Montaigu-Vendée et c'est le service Action sociale qui déclenche l'intervention auprès de la Direction des Moyens techniques.

Mme Solène Da Cunha-Radenac : Globalement, nous intervenons assez régulièrement car nous estimons que ce sont des logements avec des personnes qui commencent à perdre un peu de leur autonomie.

Mme Cécilia Grenet : C'est un vrai choix de conserver cet entretien au sein des services techniques. D'abord, il s'agit de nos agents ; des agents de service public qui ont l'habitude d'avoir le lien avec les habitants, puis en terme de réactivité par rapport à des entreprises extérieures : connaissance des locataires, réactivité des services techniques et une vigilance sur une situation auprès de Véronique Bellanger.

M. Etienne Colmard : L'impact des mouvements des locataires joue certainement sur les frais d'entretien ?

Mme Cécilia Grenet : Il y a toujours un état des lieux de sortie qui est réalisé. Les frais d'entretien ne sont pas très conséquents malgré le « turn over ». En effet, il y a très peu de dégradations, les locataires prennent soin de leur logement.

Mme Caroline Rouillier : Il s'agit plus de l'usure.

Mme Cécilia Grenet : Oui, c'est ça.

Mme Maryse Del Pino : Pour la section Investissement, l'emprunt concerne quel secteur ?

M. Dominique Tollec : C'est pour le logement d'urgence, il s'agit d'un emprunt d'équilibre.

Mme Cécilia Grenet : Oui, exactement.

AIDE SOCIALE

1 – Rassemblements des ainés – Tarifs 2026

Depuis plusieurs années, chaque commune déléguée organise annuellement des rassemblements à destination des ainés. Ces rassemblements prennent généralement la forme de goûter, de repas ou de distribution de colis.

Lors de sa séance en date du 6 décembre 2021, le Conseil d'administration du CCAS, par délibération n°DEL2021.12.06-3 a défini les modalités d'organisation ainsi que le budget alloué par le CCAS pour ces événements.

Pour rappel, ces rassemblements concernent les habitants de Montaigu-Vendée âgés de plus de 75 ans et sont organisés une fois par an à la période souhaitée par les communes déléguées. Le financement du CCAS ne vaut que pour une seule participation par habitant remplissant les critères.

En cas de participation à plusieurs rassemblements, les habitants remplissant les critères devront financer leur participation supplémentaire.

Concernant les conjoints ou accompagnateurs ne remplissant pas les critères d'éligibilité, à savoir l'âge et le lieu de résidence, une participation financière est demandée selon la formule retenue.

Les membres du Conseil d'administration ont été invités à valider le montant pris en charge par le budget du CCAS pour chaque formule de rassemblement ainsi que le tarif applicable aux participants ne remplissant pas les critères d'éligibilité à raison d'une participation par an, et ce de la façon suivante :

Age	Formule « goûter »	Formule « repas »	Formule « Distribution de colis »	Cadeau aux absents (+80 ans)
Par personne	75 ans	14 €	22 €	16 €

Le Conseil d'administration APPROUVE l'organisation des rassemblements des ainés financée par le budget du Centre Communaunl d'Action Sociale de Montaigu-Vendée à hauteur du cpût des formules telles que présentées ci-dessus, FIXE le montant de la participation finacnière demandée aux conjoints ou accompagnateurs ne remplissant pas les critères d'éligibilité, ainsi qu'aux personnes participant à plus d'un événement par année au coût de la formule mentionnée ci-dessus et CHARGE Monsieur le Président ou son représentant d'exécuter la présente décision.

à l'unanimité

Par voix pour, voix contre, abstentions

Observations éventuelles :

M. Dominique Tollec : Qu'est-ce que le cadeau aux absents ?

Mme Cécilia Grenet : Pour les personnes ne pouvant pas assister aux repas des ainés, les élus peuvent décider de leur apporter un présent à leur domicile. Le cadeau est choisi par la commune déléguée. La participation du CCAS est de 8 €, la commune déléguée prend le reste à charge si besoin.

Mme Maryse Del Pino : Et l'animation pendant le repas ?

Mme Cécilia Grenet : C'est la commune déléguée qui choisit l'animation et qui prend en charge son coût.

PARTIE 2 – INFORMATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (sujets ne faisant pas l'objet de délibération)

AIDE SOCIALE

1 – Voyages ANCV « Seniors en vacances » – Bilan des séjours 2025 et proposition des destinations 2026

En 2025, le CCAS de Montaigu-Vendée a proposé trois séjours à destination des seniors de plus 60 ans :

- à Bois d'Amont en mai,
- à Ax-les-Thermes en juin
- à Romorantin-Lanthenay en septembre.

Ces séjours ont été organisés en partenariat avec l'ANCV, dans le cadre du programme « Seniors en vacances » afin que certains seniors puissent bénéficier d'une aide financière pour le paiement du voyage.

Au total, ce sont 167 personnes qui ont participé aux trois voyages et 109 personnes ont reçu une aide financière du dispositif ANCV.

Il est rappelé que le CCAS prend à sa charge 60 € des frais du voyage par participant, soit pour l'année 2025, un montant total de 10 020 €. L'ANCV a participé à hauteur de 176 € par personne pour le voyage de 5 jours et 212 € par personne pour les deux voyages de 8 jours.

Au regard de la forte participation sur les trois voyages, il a été proposé de reconduire en 2026, l'organisation de trois séjours, 1 séjour de 5 jours et deux séjours de 8 jours. Les 3 destinations ont été présentées en séance.

Observations éventuelles :

Une réunion d'information est programmée le 28 janvier 2026.

2 – Aides facultatives

Un point d'information sur les aides facultatives versées depuis le dernier CCAS a été présenté à l'assemblée.

Observations éventuelles :

Mme Cécilia Grenet : Stagnation des besoins : je ne parle pas de baisse mais il n'y a pas d'augmentation, non plus. A voir si cela correspond au fait que ce soit l'été, on refera un point sur cette fin d'année.

Mme Maryse Del Pino : Est-ce que ce sont les mêmes familles concernées par les aides ?

Mme Cécilia Grenet : Oui, souvent.

Mme Maryse Del Pino : Ce sont des familles monoparentales ?

Mme Solène Da Cunha-Radenac : Oui, mais aussi des personnes seules.

Mme Caroline Rouillier : Ou des personnes qui sont en arrêt de travail avec les soucis de la CPAM ; les personnes n'ont pas encore leur salaire du tout, c'est une catastrophe.

Mme Cécilia Grenet : Au niveau national, le logiciel n'est pas mis en place. Il n'y a qu'en Vendée, mais, il est impossible de revenir en arrière.

Mme Caroline Rouillier : C'est donc très compliqué pour certaines familles. Les assistantes sociales font aussi le relai, elles sont présentes.

Mme Cécilia Grenet : Oui, effectivement avant que le CCAS soit sollicité, les assistantes sociales font le relai avec les dispositifs existants. Elles jouent leur rôle pleinement auprès des familles sur ce type de difficultés. C'est fou d'avoir un problème technique et de ne pas pouvoir y remédier.

3 – Informations diverses

Intervention de M. Dominique Tollec : Cette année, la cérémonie du 11 novembre a lieu à 10h30 à Montaigu. Toutefois, chaque commune déléguée se réunit à 9h30 devant son Monument aux morts pour se rassembler ensuite.

Sur le territoire, 618 personnes sont adhérentes à l'UNC dont 318 sur Montaigu-Vendée. Au niveau départemental, nous comptons 11 000 adhérents. Le prix de l'adhésion est de 32 €.

Intervention de M. Pascal Leveiller pour évoquer l'association Gabrielle et Léo. Il s'agit de loger des jeunes qui peinent à trouver un logement en raison de la pénurie de logements abordables, chez des seniors disposant de chambres inoccupées. L'objectif est de faciliter la mise en relation entre les ainés disposant d'une chambre libre et les jeunes cherchant un logement pour étudier ou travailler. On parle ainsi de cohabitation intergénérationnelle.

Remarque de M. Pascal Leveiller concernant la diffusion d'Activ'Retraite ; il n'est pas correctement diffusé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 20h05.

La secrétaire de séance,
Béatrice Goin



Madame la Vice-Présidente,
Cécilia Grenet



CCAS DE MONTAIGU-VENDÉE
85 600

